



Doc. 14401
09 octobre 2017

Les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 2016-2017

Amendement¹ n° 4

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 11.1, insérer les mots suivants:

« , notamment en luttant contre le développement de nouvelles formes de pauvreté liées aux emplois précaires, mal payés ou à temps partiel imposé. ».

Note explicative

Le travail précaire et le sous-emploi ne peuvent pas assurer un revenu décent et font émerger de nouvelles formes de pauvreté. Ils pèsent sur le budget des États en raison de l'augmentation de la demande de prestations sociales qu'ils entraînent. Les pouvoirs publics devraient contrer cette tendance et garantir que les revenus du travail assurent une sécurité minimum.

1. 2017 - Quatrième partie de session

